

Ministry of Education
Special Education Policy and
Programs Branch
900 Bay Street
18th floor, Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction des politiques et des programmes
de l'éducation de l'enfance en difficulté
900, rue Bay
18^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendantes et surintendants responsable de l'éducation de
l'enfance en difficulté

EXPÉDITEUR : Barry Finlay, directeur
Direction des politiques et des programmes de l'éducation de
l'enfance en difficulté

DATE : Le 5 avril 2011

OBJET : Suivi annuel par les conseils scolaires de la mise en œuvre de
la Note Politique/Programmes n^o 140, *Incorporation des
méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) dans
les programmes des élèves atteints de troubles du spectre
autistique (TSA), 2011*

Nous sollicitons de nouveau votre aide pour respecter l'engagement qu'a pris le ministère avec le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED) de consulter les conseils scolaires concernant la mise en œuvre des méthodes pédagogiques d'analyse comportementale appliquée (ACA).

En 2011, le processus de suivi de la mise en œuvre de la NPP 140 sera semblable à celui de 2010 et concerne l'ensemble des écoles élémentaires et secondaires de chaque conseil scolaire.

La documentation ci-jointe porte sur le processus de suivi par autoévaluation. Il sera utilisé pour donner au ministère de l'Éducation un aperçu de la mise en œuvre par les conseils scolaires de méthodes d'ACA en date du 1^{er} mars 2011 dans les écoles accueillant des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA). Les résultats permettront de générer un profil provincial pour les consultations avec le CCMEED.

La Note Politique/Programmes n^o 140, *Incorporation des méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les programmes des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA)*, publiée le 17 mai 2007, explique aux conseils scolaires comment ils peuvent utiliser les méthodes d'ACA comme approche pédagogique efficace dans l'enseignement aux nombreux élèves atteints de TSA.

La NPP 140 inclut un engagement à suivre la mise en œuvre par les conseils scolaires :
 « Le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que les membres du Groupe de référence des Ministres en matière de troubles du spectre autistique qui désirent être impliqués seront consultés deux fois par an sur la mise en œuvre des méthodes d'ACA par les conseils scolaires. »

Le questionnaire utilisé pour faire le suivi servira à produire les renseignements suivants :

- Pour chaque conseil scolaire :
 - un aperçu des réponses de chaque école du conseil fréquentée par des élèves atteints de TSA (c.-à-d. toujours, souvent, parfois);
 - un sommaire des données provenant des écoles du conseil qui accueillent des élèves atteints de TSA (c.-à-d. le pourcentage pour chaque indicateur).
- Pour chaque bureau régional :
 - un sommaire des données provenant des conseils scolaires de la région (c.-à-d. le pourcentage pour chaque indicateur).
- Pour le ministère au niveau provincial :
 - un aperçu des données provinciales provenant de tous les conseils scolaires de langue française et de tous les conseils scolaires de langue anglaise (c.-à-d. le pourcentage pour chaque indicateur).

Les documents suivants se rapportent au questionnaire et accompagnent la présente note de service :

1. Un formulaire (format Excel) d'autoévaluation destiné aux écoles (à remplir par toutes les écoles).
2. Un rapport sommaire (format Excel) destiné aux conseils scolaires (à remplir par le conseil scolaire).
3. Le lien URL vers le site SurveyMonkey permettant d'accéder au questionnaire sur le Web (à remplir par le conseil scolaire) :
 - a. Français : https://www.surveymonkey.com/s/PPM_140_French
 - b. Anglais : https://www.surveymonkey.com/s/PPM_140_English
4. La Note Politique/Programmes n° 140.
5. Un formulaire d'autoévaluation - Questions et réponses (à titre d'information).

Voici les responsabilités en ce qui a trait au processus à suivre :

- Bureau régional :
 - envoie un courriel, accompagné de toutes les pièces jointes, aux directrices et directeurs de l'éducation ainsi qu'aux agentes et agents de supervision responsables de l'éducation de l'enfance en difficulté dans chaque conseil scolaire.

- Conseil scolaire :
 - envoie par courriel le formulaire d'autoévaluation (format Excel) à la directrice ou au directeur de chaque école élémentaire ou secondaire.
 - l'agente ou l'agent de supervision télécharge les formulaires d'autoévaluation remplis dans le rapport sommaire du conseil scolaire (format Excel) afin de générer les données statistiques du conseil à partir des réponses fournies pour chaque indicateur;
 - l'agente ou l'agent de supervision entre dans SurveyMonkey les données du conseil scolaire provenant du rapport sommaire. (*Remarque : Le conseil scolaire conserve les réponses des écoles.*)

- Écoles :
 - la directrice ou le directeur d'école remplit le formulaire d'autoévaluation (format Excel);
 - la directrice ou le directeur d'école retourne par courriel le formulaire rempli à l'agente ou à l'agent de supervision du conseil scolaire.

- Ministère :
 - compile un sommaire des données statistiques pour chaque bureau régional;
 - compile un sommaire des données statistiques pour la province.

En plus de respecter l'engagement prévu dans la NPP 140, les résultats du questionnaire peuvent être utiles aux conseils scolaires dans leurs processus de planification du perfectionnement et d'apprentissage professionnel.

Nous vous recommandons de demander aux directions d'école de distribuer le questionnaire aux parents des élèves atteints de TSA et de leur demander de le remplir, car les résultats pourraient s'avérer utiles pour les écoles et les conseils scolaires. Veuillez noter que le ministère ne recueillera pas les résultats des questionnaires remplis par les parents.

Voici le résumé du processus suivi :

- Les directrices et directeurs d'école remplissent le formulaire (format Excel) destiné aux écoles pour fournir les données brutes.
- L'agente et agent de supervision responsable de l'éducation de l'enfance en difficulté dans le conseil scolaire télécharge les formulaires remplis par les écoles et établit le sommaire (format Excel) du conseil scolaire afin de générer les données statistiques.
- L'agente et agent de supervision responsable de l'éducation de l'enfance en difficulté du conseil scolaire entre les données statistiques dans SurveyMonkey.
- Le ministère prépare un sommaire statistique à titre d'information pour chaque bureau régional.
- Le ministère prépare un sommaire statistique provincial qui sera partagé à la réunion de juin 2011 du CCMEED.

Les conseils scolaires ont jusqu'au **13 mai 2011** pour entrer les données dans SurveyMonkey.

Pour obtenir des précisions, veuillez consulter le formulaire d'autoévaluation - Questions et réponses accompagnant la présente note de service. Pour toute question supplémentaire, veuillez communiquer en français avec Michel Laverdière, agent d'éducation, Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté, à l'adresse suivante michel.laverdiere@ontario.ca

Je vous remercie de votre collaboration.

Barry Finlay